

PRÉAVIS N°: 93/25

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit d'étude de CHF 179'000.— pour la démolition et la reconstruction des locaux et installations du FC Etoile-Broye sur la parcelle communale 301

CONSEIL COMMUNAL DU 9 décembre 2025

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission nommée pour étudier le préavis 93/25 s'est réunie le 17 novembre dernier à la salle de Mazan à 20h00. Elle était composée des conseillers suivants : Monsieur Roberto SOUSA (PLR), Monsieur Jérémy Cantomanolis (PS), Monsieur Laurent VORUZ (EM), Monsieur André DEVAUD (V) et Monsieur Elias TRABY (rapporteur, PLR). La membre de la COGEFIN Madame Angélique BIONAZ était également présent à cette séance.

La commission a pu poser ses questions au municipal présent, Monsieur Raphaël TATONE que nous remercions vivement.

1. Introduction

Le FC Etoile-Broye (FCEB), issu de la fusion entre le FC Moudon et l'Etoile Lucens, est devenu un acteur majeur de la cohésion sociale et du développement sportif régional. Le club connaît depuis quelques années une très forte croissance : il est passé de 19 à 31 équipes entre 2021 et 2025, dont deux féminines, et rassemble aujourd'hui 569 membres actifs, dont 404 juniors, auxquels s'ajoutent environ 100 enfants inscrits à l'école de football.

Cette dynamique souligne l'importance du club pour Moudon et les communes voisines, mais met en évidence l'inadaptation des installations actuelles du Clos de Mézières, construites en 1961, vétustes, sous-dimensionnées et ne répondant plus aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité. Certaines équipes et arbitres refusent même d'utiliser les douches, ce qui nuit à l'image de Moudon. Dans ce contexte, la Commune et le FCEB ont convenu d'une reprise anticipée des infrastructures au 1er janvier 2026, via la radiation du droit de superficie en vigueur jusqu'en 2043.

Afin d'assurer des équipements conformes aux besoins d'un club en pleine expansion et alignés avec le programme de législature 2021-2026 (objectif 7.01), la Municipalité sollicite un crédit d'étude de 179'000 francs pour planifier la démolition et la reconstruction des locaux et installations sportives sur la parcelle 301, qui deviendront propriété communale. Ce projet vise à garantir des infrastructures modernes et fonctionnelles, indispensables pour maintenir l'accès au football sans liste d'attente, soutenir l'intégration sociale et accompagner la vitalité du tissu associatif local.

Il s'inscrit également dans une dynamique régionale, à l'image de la Commune de Lucens qui a récemment investi 8,2 millions dans la modernisation de sa zone sportive.

2. Description du préavis

La phase d'étude vise à concevoir un bâtiment fonctionnel répondant aux besoins du club et du public, tout en examinant l'intégration d'une petite salle polyvalente. Elle comprend également l'analyse technique des étapes de construction, l'obtention des autorisations nécessaires, le chiffrage précis du projet pour en assurer la maîtrise budgétaire, l'élaboration du calendrier des travaux et la garantie d'une intégration architecturale harmonieuse dans le contexte patrimonial de la Ville-Haute, en collaboration avec les Monuments et Sites du Canton.

En cas d'accord du Conseil communal et sous réserve des procédures d'autorisation, les travaux sont prévus pour débuter en septembre 2026 et se terminer en juillet 2027. La reprise des compétitions est prévue pour la saison 2027–2028, dès août 2027.

Au niveau financier, la Municipalité propose un modèle de partenariat similaire à celui appliqué à Lucens, consistant à reprendre la gestion et la maintenance des nouvelles infrastructures du FCEB en échange de la radiation anticipée du DDP et donc d'une reprise gratuite du bâtiment. Les charges d'exploitation seront assumées par la Commune dès 2026, tandis qu'une convention d'utilisation réglera l'exploitation quotidienne des installations. Le crédit d'étude de 179'000 francs sera amorti en même temps que le futur ouvrage auquel il se rapporte, sauf en cas d'abandon du projet, où il serait immédiatement amorti.

Par ailleurs, des subventions cantonales et fédérales pourront être sollicitées pour soutenir le développement des infrastructures sportives et l'éclairage écoénergétique. Ce montant sera communiqué lors du préavis d'investissement final.

3. Déroulement de la séance

Après les explications et le passage en revue du préavis par le municipal, les membres présents de la commission ont pu poser leurs différentes questions. Voici les questions soulevées ainsi que les réponses apportées :

Y a-t-il déjà une idée ou même un croquis du projet sur la parcelle 301 ?

R.T : *Non, le présent préavis marque le début du projet. Une fois celui-ci accepté, le développement pourra commencer et il sera présenté en détail dans le préavis relatif à la construction des nouvelles infrastructures.*

La planification annoncée dans le préavis est-elle réaliste ?

R.T : *Comme pour tout préavis, le calendrier est soumis aux imprévus et à d'éventuels éléments perturbateurs. L'objectif reste toutefois de respecter la planification annoncée afin que la compétition puisse reprendre à Moudon dès la saison 2027–2028 pour le FC Etoile-Broye.*

D'autres éléments sont aussi vétustes ou inexistantes, notamment le manque d'éclairage pour le terrain d'entraînement, les différents grillages ainsi que l'accès au terrain du Ch. des Vignes. Une remise à l'état est-elle prévue ?

R.T : *Le projet présenté dans ce préavis vise à proposer des infrastructures en adéquation avec la taille du FC Etoile-Broye et l'image que souhaitent renvoyer le club et la ville de Moudon. Les différentes problématiques, et en particulier celle liée à l'éclairage du terrain d'entraînement, sont bien prises en considération.*

La séance des questions est maintenant terminée, et la réunion est levée. Les membres de la commission ont approuvé à l'unanimité les conclusions suivantes.

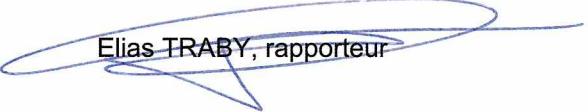
CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 93/25 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. accorde un crédit d'étude de CHF 179'000.-- TTC pour la démolition et la reconstruction des infrastructures sportives sur la parcelle 301, dont à déduire les éventuelles subventions cantonales et fédérales,
 2. prend acte que la dépense sera reportée et comptabilisée dans le(s) même(s) compte(s) que l'actif ou les actifs faisant l'objet de ce préavis,
 3. prend acte qu'en cas de refus du préavis final ou d'abandon du projet, la dépense sera immédiatement et entièrement amortie,
 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Moudon le 19 novembre 2025



Elias TRABY, rapporteur